

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	17 (1872)
Heft:	(8): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
Artikel:	Rapport au Conseil d'État du canton de Fribourg sur l'internement de l'armée française de l'Est dans le canton : du 2 février au 27 mars 1871
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-333046

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 8 (1872).

RAPPORT AU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE FРИBOURG SUR L'INTERNEMENT DE L'ARMÉE FRANÇAISE DE L'EST DANS LE CANTON.

du 2 février au 27 mars 1871.

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers.

A la suite des événements militaires qui ont obligé l'armée française de l'Est, commandée par le général Bourbaki, à se réfugier sur le territoire neutre de la Suisse, le Conseil d'Etat, par décision du 6 février, m'appela aux fonctions d'Inspecteur des militaires français internés dans le canton de Fribourg.

A cette date, le passage des troupes françaises, qui avait commencé dans le canton le 2 février par Estavayer, durait encore à Fribourg.

Dès le 1^{er} février, la Direction de la guerre organisa en toute hâte un service provisoire tant pour les troupes en passage que pour celles qui devaient séjourner dans le Canton. Ces dernières avaient été fixées par le Conseil fédéral au chiffre de 4,000 hommes pour le Canton.

M. le commandant Alfred Reynold fut chargé de ce service.

La troupe suisse mise sur pied pour la surveillance et la garde des internés devait être, quant à la force, du $\frac{1}{3}$ au $\frac{1}{4}$ du nombre des soldats internés.

En conséquence, le demi-bataillon d'élite n° 78, la compagnie de carabiniers de réserve n° 53, et un détachement de dragons, furent immédiatement appelés sous les armes.

La répartition des internés dans le canton de Fribourg se fit ainsi :

Fribourg (Ville) et Hauterive	3,000 hommes.
Morat	250 "
Bulle	250 "
Romont	200 "
Châtel-St-Denis	100 "
Estavayer	200 "
Total 4,000 hommes.	

Des officiers fribourgeois furent désignés pour remplir, dans chacune de ces places, les fonctions de commandants de dépôts.

Le demi-bataillon 78 fut disloqué de la manière suivante :

1 compagnie à Hauterive, où il devait y avoir 1,000 internés.

$\frac{1}{2}$	"	Morat.
$\frac{1}{2}$	"	Bulle.
$\frac{1}{2}$	"	Estavayer.
$\frac{1}{2}$	"	Romont.
$\frac{1}{4}$	"	Châtel-St-Denis.

La compagnie de carabiniers n° 53, capitaine Volmar, devait, avec le détachement de dragons, faire le service de place à Fribourg et celui d'escorte des colonnes d'internés au passage.

Plus tard, le service de la place de Fribourg fut renforcé par un détachement de 28 hommes du 99^e bataillon, commandé par M. le capitaine Philibert Ræmy.

Dans la prévision que l'on recevrait de nombreux malades, un service d'ambulance fut organisé par les soins de M. Albert Fégeley, préfet de la Sarine, aidé de MM. les docteurs Schaller, Thurler, Szymanowsky, Python, et MM. les RR. chanoines de St-Nicolas Schneuwly et Schorderet.

Avec une rare énergie et une infatigable activité, M. le préfet fit établir deux ambulances, l'une dans le bâtiment de l'école des filles, l'autre à l'hospice de la Providence.

Plus tard, le chiffre des malades allant en augmentant, et vu les nombreux cas de typhus et de variole, on installa un hôpital spécial pour ces maladies contagieuses, à l'établissement de bains des Neiges, et l'on établit à proximité un cimetière uniquement destiné aux militaires français décédés.

Ce ne fut pas une petite affaire pour M. le préfet d'organiser tout le personnel de ces trois établissements, de les pourvoir de tout le matériel de literie, de pansage, de médicaments et d'entretien qui étaient nécessaires.

Des appels faits au public furent entendus, et chacun s'empressa d'apporter ce dont il pouvait disposer.

Grand nombre de dames, appartenant à toutes les classes de la société, vinrent offrir leurs soins aux malades et s'acquittèrent de cette œuvre charitable avec le plus admirable dévouement et la plus persévérente assiduité.

Le passage des troupes françaises dura depuis le 3 au 14 février. Il peut être évalué approximativement à 17,000 hommes et 1,500 chevaux, sans compter les 3,700 hommes et 650 chevaux cantonnés en ville et dans les environs.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. Reynold, commandant, dans son rapport général sur le service de place :

« De tous côtés, de Rue, Romont, Moudon, Payerne, Estavayer, Avenches, Bulle, affluaient des colonnes d'hommes et de chevaux affamés, exténués, demi-morts de froid, de misère, semant les routes de malades, d'éclopés, de trainards, de chevaux morts, ou incapables de suivre.

« Ces colonnes, dont le nombre et l'arrivée n'étaient pas toujours annoncés à l'avance, entraient à toute heure du jour et de la nuit et encombraient la ville. On arrêtait cependant chaque jour à Matran un millier d'hommes, qui passaient la nuit à Hauterive et en repartaient le lendemain, sous les ordres de M. le major Muller.

« C'est dans ces circonstances difficiles que la ville de Fribourg s'est fait le plus grand honneur : Autorités, particuliers, riches et pauvres, tout le monde s'est surpassé. Il n'était pas possible à l'administration militaire de faire autre chose que des distributions de pain et quelquefois de vin aux colonnes arrivant ou repartant à pied ou en chemin de fer.

« La charité des particuliers a fait le reste. Un appel fait par le crieur public, à n'importe quelle heure, suffisait pour que les soupes et les secours de toute nature arrivassent en abondance, et cela dura pendant plusieurs jours consécutifs.

« Les particuliers, les aubergistes, la paroisse réformée mettaient à la disposition de la place des locaux chauffés, des vivres, des objets de pansement, des chaussures et des vêtements.

« Deux comités, formés sous la présidence de M. Charles, président du Conseil d'Etat, et de M. le syndic Louis Chollet, ne cessaient de distribuer aux plus nécessiteux des effets, des chaussures, du linge, etc. Les particuliers, les couvents et surtout celui des Capucins, recueillirent et soignèrent bon nombre de malades et de blessés qui, faute de place, ne pouvaient être admis aux ambulances.

« Deux soirs, à 10 heures, 1,600 hommes durent, à cause du manque de place, être mis à couvert dans les églises des Cordeliers et des Augustins. Ces faits furent immédiatement connus de la population et, en moins d'une heure, les Eglises étaient vides. Les bourgeois avaient emmené et logé jusqu'au dernier de ces malheureux.

« Une seule fois 200 chevaux arrivés au milieu de la nuit durent bivouaquer. Tous les autres ont toujours été logés dans les écuries.

« Dès le 2^{me} jour de passage, afin de régulariser autant que possible le service,

la Place divisa la ville en 4 quartiers de logements, commandés chacun par un officier.

« Ces chefs de quartiers logeaient les hommes dans les édifices publics dont la liste et la contenance avait été établie par la Place.

« Ils veillaient à la nourriture régulière, soit par rations, soit par les dons des bourgeois, des hommes de leurs quartiers. Ils étaient responsables de leur ordre et de leur tenue, ainsi que de l'arrivée aux lieux de rassemblement aux heures de départ. Sur l'ordre de la Place, des cuisines furent installées au Werkhof, au Pensionnat et au Collège.

Quatre officiers de cavalerie remplissaient les mêmes fonctions en ce qui concernait les chevaux.

Un hôpital vétérinaire fut établi.

Le manège fut transformé en écurie pour 120 chevaux au moyen de cordes et de piquets de campement. Une poste militaire fut organisée. Bref, pendant quelques jours la Place pourvut au logement de 5,000 hommes et 550 à 600 chevaux par jour, chiffre énorme pour une population qui ne dépasse guère 11,000 âmes. Il fallut en outre, à plusieurs reprises, loger des chevaux et leurs conducteurs dans les villages de Belsaux, Givisiez, Marly, Ependes, Praroman, Guin, Tavel, Schmitten et Lanthen.

M. le commandant Butticaz, du canton de Vaud, avait été désigné par le Département militaire fédéral, comme chef d'étape à Fribourg. Cet officier réglait chaque matin le départ des troupes pour les faire acheminer, soit à pied, soit par chemin de fer, vers l'intérieur de la Suisse.

Plus tard, le 5 février, cet officier fut remplacé dans son service par M. le lieutenant-colonel fédéral Kottmann qui, à son tour, quitta Fribourg le 17 février, après avoir consigné entre les mains de M. le lieutenant-colonel d'artillerie Pierre Gottrau, les chevaux et le matériel français.

L'autorité militaire fribourgeoise n'a eu qu'à se louer des bons procédés de cet officier.

A mon entrée en fonctions le 7 février, je pus constater que M. le commandant Reynold, aidé de ses officiers de place, ainsi que des chefs de quartiers, remplissait parfaitement bien la pénible tâche dont il était chargé. Grâce au zèle et à l'empressement de ces officiers, puissamment secondés, il faut le dire, par l'autorité communale et par la population de Fribourg, la réception des nombreuses troupes françaises, leur logement, leur nourriture, les soins aux malades, les départs, la police de la ville, tout se faisait avec ordre et marchait bien.

Le passage devant ainsi continuer encore quelques jours, je crus devoir laisser à M. le commandant Reynold le soin de terminer ce difficile service, dont il s'acquittait si bien.

Je mis à profit ce temps pour organiser définitivement, de concert avec M. le conseiller d'Etat Geinoz, directeur de la guerre, le service de l'internement, en désigner le personnel et fixer ses attributions.

Le service des internés fut organisé comme le service d'une brigade ou d'une division. Chaque dépôt ou cantonnement dans les chefs-lieux de district était considéré comme une unité tactique dont le chef avait les attributions de commandant.

La ville de Fribourg fut, à cause du grand nombre d'internés, divisée en trois dépôts de 1,000 hommes environ chacun.

1^o Dépôt du Pensionnat et du Collège.

2^o » de la Caserne et du Werkhof.

3^o » d'Hauterive.

Chacun de ces dépôts relevait directement de l'inspection.

La troupe suisse à Fribourg restait, quant à la discipline, sous les ordres de ses chefs ordinaires ; pour le service de surveillance, elle dépendait du commandant de place, et relevait de l'inspection. Pour les autres cantonnements, chaque chef de dépôt avait sous ses ordres la troupe internée et la troupe de surveillance. Il devait à cet effet veiller à la discipline et à l'entretien des troupes sous son commandement, en se conformant aux règlements fédéraux.

Pour tout ce qui concernait la discipline, le service, les rapports, etc., le commandant de dépôt correspondait directement avec l'inspecteur, chef de l'internement.

Quant à l'administration, les subsistances, la solde, etc., le commandant de dépôt devait correspondre directement, ou par l'entremise de son quartier-maître, avec le commissariat des guerres cantonal.

MM. les commandants d'arrondissements militaires, ou préfets, avaient la haute surveillance tant sur les internés de leur arrondissement que sur les commandants de dépôts, et se mettaient à ce sujet en relation avec l'inspecteur.

Le 8 février, le Conseil d'Etat adressa au peuple fribourgeois et aux soldats français la proclamation suivante :

Proclamation du Conseil d'Etat du canton de Fribourg au peuple fribourgeois et aux soldats français internés dans le canton.

Chers concitoyens !

La guerre qui a éclaté entre deux grandes nations voisines et amies de la Suisse vous a imposé de grands sacrifices. La patrie vous a appelés successivement à la garde de nos frontières et vous avez quitté avec joie vos paisibles travaux pour partager les fatigues de l'armée fédérale. La suspension des affaires commerciales n'a point ralenti votre générosité, car vous avez répondu avec empressement aux fréquents appels de la charité en faveur des malheureuses victimes de la guerre. Enfin, vous venez de subir une épreuve imprévue par la retraite d'une armée de près de 80,000 hommes en Suisse. Des milliers de soldats français se sont trouvés sur notre sol avant que rien ait été préparé pour les recevoir ; mais votre dévouement généreux et spontané a fait des prodiges. Nous venons vous en exprimer nos remerciements au nom de la patrie et au nom de tous ceux dont vous avez soulagé les infortunes.

Dans les villes et dans les campagnes, vous avez rivalisé de zèle et d'ardeur pour adoucir les souffrances morales et physiques dont vous étiez les témoins attristés. Votre généreux concours et celui des autorités communales ont rendu facile la tâche que nous imposait l'humanité. Une partie des soldats français sera internée dans notre canton jusqu'à la conclusion de la paix. Nous avons pris des mesures pour que leur présence ne soit point onéreuse à la population. Toutefois, votre charité vous dictera encore bien des devoirs envers tant de malheureux éloignés de leurs familles, souffrants et condamnés à de si cruelles privations. Vous serez heureux de leur prouver que le peuple suisse ne saurait oublier les liens d'amitié séculaire qui l'unissent au peuple français.

Soldats français !

La fortune de la guerre vous a conduits sur le sol de notre patrie. Vous y trouverez la sympathie due à la vaillance et au malheur. Les autorités et les habitants feront tout ce qui leur sera possible pour adoucir vos souffrances. D'un autre côté, vous avez, en passant sur un territoire neutre, contracté des devoirs auxquels vous ne faillirez point. Nous exigerons que l'ordre règne dans tous les cantonnements. Si votre internement doit durer jusqu'à la conclusion de la paix, vous ne compromettrez pas la nation qui vous a accueillis, en cherchant à vous soustraire aux règlements fédéraux qui vous concernent. Vous conserverez la discipline qui fait

l'honneur du soldat et, en rentrant dans vos foyers, vous redirez à vos familles que la Suisse n'a d'autre ambition que celle de vivre en paix avec ses voisins et d'adoucir toutes les infortunes.

Fribourg, le 8 février 1871.

Au nom du Conseil d'Etat :

*Le Président,
H. CHARLES.*

*Le Chancelier,
A. PROGIN.*

Le 12 février, les ordres du jour suivants furent lus aux troupes de surveillance et aux troupes internées :

Ordre du jour aux troupes suisses.

Le gouvernement de Fribourg m'a confié le commandement des troupes fran-çaises internées dans le canton, et vous a placés également sous mes ordres.

En portant ce fait à votre connaissance, je viens réclamer votre concours pour remplir la tâche si importante et si délicate qui nous est confiée.

Par votre bonne conduite et votre discipline, vous soutiendrez la belle réputation que vos camarades, appelés cette année au service des frontières, ont acquise aux troupes fribourgeoises.

Exactitude, zèle, ponctualité dans le service.

Hors du service, égards et compassion pour les frères malheureux dont vous avez la surveillance.

Dieu et la patrie vous béniront.

L'Inspecteur de l'internement,

*Eugène DE BUMAN,
Lieutenant-colonel fédéral.*

Ordre du jour aux internés français.

Sous-officiers et soldats de la brave armée française !

De grands désastres ont frappé votre belle patrie.

Des circonstances malheureuses vous ont amenés sur le territoire de la Confédération suisse, pays neutre, libre, hospitalier.

Vous êtes ici cantonnés dans l'Etat de Fribourg, au milieu d'une population honnête, tranquille, et pleine de sympathie pour vos héroïques souffrances.

Soyez tous les bienvenus.

Toute grande agglomération d'hommes réclame des mesures d'ordre, de santé, d'entretien.

Le gouvernement a remis entre mes mains le commandement de toutes les troupes, avec ou sans armes, qui se trouvent dans l'Etat de Fribourg.

Notre population s'est imposé de grands sacrifices pour bien vous accueillir et soulager vos souffrances.

J'ose espérer que vous saurez les apprécier, et témoigner votre reconnaissance par votre discipline et votre bonne conduite.

Si ce légitime espoir devait être déçu, je me verrais, avec regret, obligé de prendre des mesures de sévérité à votre égard.

Ainsi, ordre, discipline, c'est ce que nous vous demandons en vous serrant à tous fraternellement la main.

L'Inspecteur de l'internement,

*Eugène DE BUMAN,
Lieutenant-colonel fédéral.*

Le 10 février, par ordre du Département militaire fédéral, la ville de Fribourg

devint place de dépôt pour les officiers français internés, et le lieutenant-colonel fédéral Eugène de Buman, déjà inspecteur des internés, fut désigné pour commander ce dépôt.

L'organisation et la tenue de ce dépôt d'officiers absorbant beaucoup de temps au détriment de l'inspection, le lieutenant-colonel Buman, sur ses instances réitérées, fut relevé par le Département militaire fédéral des fonctions de chef du dépôt d'officiers français à Fribourg, et remplacé le 18 février par M. le colonel fédéral Rilliet.— Ce dépôt dura du 10 février au 12 mars, il relevait directement du Département militaire fédéral, et se composait de 192 officiers, les généraux et leurs états-majors compris, bien que ces derniers fussent placés sous la direction immédiate du commandant de place.

Du 23 au 27 février, 628 chevaux français furent vendus aux enchères par les soins d'une commission présidée par M. le colonel fédéral Wehrli, délégué à cet effet par le département militaire fédéral.

Le 6 mars, 188 gendarmes à cheval quittèrent Fribourg sous la conduite de M. le capitaine Hartmann, pour se rendre à Genève et de là se rapatrier. Cette troupe s'était spécialement fait remarquer pendant son séjour à Fribourg, par son excellente tenue et sa conduite.

Le rapatriement des internés commença le 15 mars par les cantonnements des chefs-lieux de districts.

M. le colonel fédéral de Gingins, inspecteur des internés du canton de Vaud, avait été chargé de préparer et de diriger la dislocation des troupes internées de la Suisse romande. Elles devaient faire leur route à pied, les lignes de chemins de fer ayant été destinées principalement au rapatriement des internés de la Suisse allemande.

Les troupes françaises internées dans le Canton furent disloquées de la manière suivante, sous la conduite des commandants de dépôts :

Bulle, le 15 mars à Vevey, le 16 mars à Genève par bateau.

Châtel, id. id.

Romont, id. id.

Morat, le 15 mars à Payerne, le 16 mars à Moudon, le 17 mars à Ouchy, et de là par bateau jusqu'à Genève.

Estavayer, le 15 mars à Payerne, le 16 mars à Moudon, le 17 mars à Ouchy, et de là par bateau jusqu'à Genève.

Hauterive, le 15 mars à Bulle, le 16 mars à Châtel-St-Denis, le 17 à Vevey, et de là par bateau jusqu'à Genève.

Fribourg. Pensionnat et Collège, le 16 mars à Bulle, le 17 à Châtel-St-Denis, le 18 à Vevey, et de là par bateau jusqu'à Genève.

» Caserne et Werkhof, le 16 mars à Romont, le 17 à Lausanne, le 18 à Ouchy, et de là par bateau jusqu'à Genève.

Ces colonnes devaient recevoir leurs subsistances dans les villes de Bulle, Romont, Châtel et dans les villes vaudoises, Vevey, Payerne, Moudon et Lausanne.

Ainsi donc le 15 mars, les internés de Bulle, Châtel, Romont, Estavayer, Morat, Hauterive, s'acheminaient par petites étapes vers les ports de Vevey et d'Ouchy pour de là s'embarquer pour Genève, où un officier fédéral devait les remettre à un officier français délégué.

Le 16 mars, la troupe internée à Fribourg prenait la même direction, après avoir défilé devant l'inspecteur, et salué de ses acclamations la population de Fribourg, qui lui avait témoigné tant de sympathies.

Avant le départ, il fut lu à toutes les troupes françaises l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du 14 mars aux internés français dans le canton de Fribourg.

Sous-officiers et soldats !

Il y a environ un mois, en vous souhaitant à votre arrivée la bienvenue dans l'Etat de Fribourg, j'ai fait appel à vos sentiments d'ordre et de discipline ; cet appel a été entendu.

Aujourd'hui, à la veille de votre départ, je me fais un devoir de vous exprimer mon entière satisfaction.

Privés de vos chefs naturels, vous avez donné votre confiance aux officiers suisses chargés de votre direction. Vous avez conservé votre obéissance et votre respect à vos sous-officiers ; vous avez sagement usé de la liberté qui vous était accordée plus largement à Fribourg que dans d'autres Etats confédérés.

L'ordre public n'a pas été troublé un seul instant.

Je vous remercie d'avoir ainsi facilité mon commandement.

Je remercie tout particulièrement les sous-officiers, qui ont su avec beaucoup de courage supporter la position pénible qui leur était faite.

Sous-officiers et soldats français, vous allez retrouver votre patrie ; le peuple fribourgeois conservera de l'armée française, et de vous tous en particulier, un bon souvenir.

Que votre retour soit heureux !

Les peuples sont faits pour s'aimer. Puisse la France désormais jouir d'une paix durable au dedans comme au dehors.

L'Inspecteur de l'internement,

Eugène DE BUMAN,
lieutenant-colonel fédéral.

Dans le but de ne pas avoir de traînards, il avait été recommandé aux chefs des colonnes de réquisitionner pendant la marche autant de chars qu'il serait nécessaire, et de ne laisser personne en arrière. Tous les malades et éclopés ne pouvant faire la route à pied, avaient été concentrés sur Fribourg et Romont, pour pouvoir, après guérison, se rapatrier par le chemin de fer.

Le 15 mars, les ambulances de Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer, Morat et Hauterive furent fermées et leur personnel licencié.

Le 17 mars, le lendemain du départ, il restait encore à Fribourg 73 éclopés qui partirent les jours suivants, et 217 malades répartis entre les différentes ambulances de la ville.

Le 27 mars, il ne restait plus que 62 malades français. Ce jour-là le service de l'inspection fut terminé et son personnel fut licencié.

Sitôt après le départ des troupes françaises, des ordres avaient été donnés au commandant de place et aux différentes autorités de police, pour procéder à la recherche et à l'arrestation de tous les militaires français qui, devant partir avec les internés pour retourner en France, pouvaient être restés dans leur cantonnement, cherchant à se soustraire à l'autorité militaire et à prolonger indûment leur séjour en Suisse.

Deux soldats se trouvèrent ainsi dans le cas d'arrestation ; l'un fut dirigé sur Genève avec un transport de convalescents, l'autre fut conduit par la gendarmerie jusqu'à Genève, où il fut consigné entre les mains du commandant de place.

A partir du licenciement de l'inspection il ne resta plus que :

Le service de place, commandé par M. le commandant Reynold, licencié le 31 mars.

Le service du commissariat spécial ou bureau de révision, sous la direction de M. le capitaine quartier-maître Vissaula.

Le service des ambulances, sous la direction de M. le major fédéral Dr Schnyder.

OBSERVATIONS SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES.

Service du commissariat.

Ce service était dirigé par M. le lieutenant-colonel Wuilleret, commissaire-cantonal, lequel avait sous ses ordres :

M. le capitaine Bersier, Auguste, adjoint ;

M. le capitaine quartier-maître Vissaula, Charles (depuis le 7 mars chargé spécialement du service des internés et du bureau de révision des comptes).

La tâche du commissariat, très compliquée par sa nature, était rendue d'autant plus lourde, que le nombre des troupes était considérable, leurs cantonnements nombreux et éloignés.

Il devait être difficile, sinon impossible, de mener à bien ce service avec le personnel ordinaire du commissariat. Il m'a paru qu'avec un personnel plus nombreux et plus spécialisé, le service aurait gagné.

Voici le résumé des dépenses faites à l'occasion de l'internement, tel qu'il m'a été communiqué par M. le commissaire des guerres spécial, le capitaine quartier-maître Vissaula :

TROUPES SUISSES.

Solde	Fr.	51,770	40
Frais pour les chevaux	"	1,999	40
Subsistances	"	37,421	01
Fournitures aux gardes	"	722	23
Transports	"	29	—
Service sanitaire	"	967	73
Bonification pour rassemblement et licenciement	"	2,892	75
Solde des employés du commissariat des guerres spécial	"	2,372	10
Total	Fr.	98,174	62

INTERNEMENT.

Passage	Fr.	152,079	83
Solde et supplément de solde	"	109,673	75
Subsistances	"	125,115	36
Service sanitaire	"	33,879	33
Entretien des chevaux	"	354	80
Casernement de la troupe	"	25,223	45
Frais de transports	"	5,451	25
Indemnités pour dommages	"	23,398	48
Frais judiciaires	"	242	50
Divers	"	6,696	87
Total	Fr.	482,115	62

RÉCAPITULATION.

Troupes suisses	Fr.	98,174	62
Internement	"	482,115	62
Total	Fr.	580,290	24
Ambulance de la Providence au 31 mai	"	298	—
Total	Fr.	580,588	24

Service religieux.

Messieurs les curés des villes de dépôt d'internés en avaient été chargés.

Pour la ville de Fribourg ce service fut organisé par les soins de M. l'aumônier Schneuwly, chanoine de St-Nicolas.

Il se divisait en deux branches :

1^o Le service du dimanche ;

2^o Le service des ambulances.

Le dimanche, vu le grand nombre d'internés, il y avait 3 services ; chacun de ces services se composait d'une messe basse et d'une instruction.

Le 1^{er}, à 9 heures, dans l'église du Collège, pour la troupe suisse ; le 2^e, à 10 $\frac{1}{2}$ heures, dans l'église du Collège pour les internés ; le 3^e, à 10 $\frac{1}{2}$ heures, dans l'église des Cordeliers pour les internés.

M. le pasteur de l'église réformée avait, dans le principe, organisé un service religieux pour les besoins des internés. Mais il fut inutile, attendu qu'il n'y avait que peu ou point de protestants parmi eux.

Les 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mars, il y eut, à 8 heures du matin, une messe à l'église des Capucins pour le repos de l'âme des français décédés à Fribourg. Les internés désirant y assister, furent exemptés de l'appel de 8 heures.

L'ambulance de l'école des filles était desservie par M. le chanoine Schneuwly.

Celle de la Providence par M. le chanoine Schorderet.

Celle de Neiges par le père Appolinaire, gardien des Capucins.

Celle d'Hauterive par M. l'abbé Horner.

Celle de Morat par M. Wolf, chapelain de Guschelmuth.

Tous ces ecclésiastiques recevaient la solde d'aumôniers suisses.

Je dois remercier tous ces Messieurs de l'empressement et du zèle qu'ils ont mis à satisfaire les besoins spirituels de la troupe française, et des consolations qu'ils ont procurées à ces pauvres malades éloignés de leur famille et de leur pays.

En s'approchant journellement des lits où gisaient tant de varioleux et de typhoides, ils ont donné une preuve de dévouement et d'abnégation vraiment admirables.

Service judiciaire.

M. le capitaine auditeur fédéral Cyprien Clerc, chef de ce service, a reçu trois ordres d'enquêtes contre des soldats français internés à Fribourg. Il ne lui est parvenu aucune dénonciation des autres villes du Canton.

Ces enquêtes étaient dirigées contre les nommés :

1^o Thiebaud, Aug., soldat du 13^e régiment d'artillerie et

Loiseau, Ant., " 6^e "

accusés d'avoir cherché à vendre un cheval qui ne leur appartenait pas. Par jugement du 23 février 1871 de Lausanne, le colonel fédéral Jules Koch, auditeur en chef, en vertu des pouvoirs à lui conférés par le Conseil fédéral, les a condamnés à subir 20 jours de cachot dans la forteresse de Luciensteig.

2^o Fabre, Jules, du 6^e dragons, accusé de complicité dans la vente illicite d'un cheval français, a été acquitté de ce fait et puni disciplinairement pour négligence dans son service.

3^o Le Neveu, Thomas, soldat du 60^e de marche, accusé de vol d'effets d'habillement, a été, par ordre du département militaire fédéral, condamné à 20 jours de prison, qu'il a subis à la prison centrale des Augustins.

Toutes ces enquêtes ont été faites par M. le lieutenant E. Girod, officier d'enquête nommé à cet effet, et M. Bourgnecht, fourrier, nommé greffier par M. le grand juge Bippert, major fédéral.

Conformément aux prescriptions du code pénal militaire, elles ont été faites en présence de M. le capitaine fédéral auditeur Clerc.

Plusieurs faits illicites ont été commis par des soldats français dans les villes et villages du Canton. C'étaient surtout des ventes à des particuliers de chevaux et d'objets appartenant à l'Etat.

La plupart de ces ventes ont eu lieu avant l'internement définitif. Les particuliers n'étant justiciables que des tribunaux ordinaires, et le plus souvent, les délinquants militaires n'ayant pu être atteints, il en est résulté des difficultés assez nombreuses qui intéressaient plutôt le bureau de la Régie des chevaux français, mais qui, je crois, sont à l'heure qu'il est toutes terminées.

Service de la Régie des chevaux et du matériel français.

Le 15 février 1871, M. le lieutenant-colonel fédéral Kottmann fit à M. le lieutenant-colonel cantonal d'artillerie Pierre Gottrau, la remise des chevaux et du matériel français se trouvant à Fribourg.

Cette remise comprenait 628 chevaux ainsi répartis :

Chevaux de gendarmerie	215
» 5 ^e régiment de marche de dragons	168
» 6 ^e régiment de marche de dragons	90
» 6 ^e régiment de marche de cuirassiers	72
» selle et de trait, de différents corps	57
» propriété douteuse	11
» à l'hôpital vétérinaire	15
Total	628

Elle comprenait en outre 462 selles.

446 brides et licols.

21 fourgons, harnais, etc.

qui furent remis et reconnus à Yverdon les 7 et 14 mars.

168 chevaux du 5^e régiment de dragons furent logés à Posieux, Ecuvillens et Corpataux. Les 460 restants le furent à Fribourg, ainsi que 53 chevaux reçus en augmentation ensuite de recherches et de ventes annulées.

A l'exception de deux écuries (Ritter et grange de l'hôpital) où étaient environ 40 chevaux, les autres se trouvaient dans les meilleures conditions pour des chevaux. Mais il est regrettable que, vu le grand nombre de ces animaux, on ait été forcée d'utiliser de petites écuries, où la surveillance ne pouvait être exercée d'une manière aussi efficace que dans les grandes.

Du reste, le service d'écurie s'est fait avec assez d'ordre, et la distribution des fourrages avec la plus grande régularité. Le pain fourni par la Confédération était de bonne qualité, surtout pour des chevaux. Le foin, tant celui fourni par la Confédération que par le Canton, était très bon.

Outre son chef, la Régie des chevaux avait le personnel suivant :

MM. le capitaine d'artillerie Buman, Ernest, adjoint ;

» quartier-maître Jaeger, François ;

le sous-lieutenant d'artillerie Remy, A., de Bulle ;

» » Gallet, Henri ;

» » Ammann, Alfred ;

le lieutenant vétérinaire Bærwy, Benjamin ;

le sous-lieutenant vétérinaire Volmer, Edouard.

Le nombre des sous-officiers suisses employés au service des écuries a été très restreint (quatre). On avait employé autant que possible des sous-officiers français ; mais il faut avouer que ces derniers ont fait leur devoir très négligemment.

Les officiers et sous-officiers cantonaux ont au contraire déployé beaucoup de zèle et d'activité, et rempli leurs fonctions avec intelligence.

Par ordre du département militaire fédéral, les chevaux furent vendus aux enchères les 23, 24, 25 et 27 février, à l'exception de ceux des officiers et de la gendarmerie, qui étaient la propriété particulière de ces militaires.

Le 6 mars, les malles et bagages d'officiers appartenant à divers corps furent expédiés selon l'ordre, au dépôt de Neuchâtel.

Le 7, les selles, brides, harnais, etc., furent rendus au parc à Yverdon.

Le 14, les fourgons et voitures diverses furent de même dirigés sur Yverdon.

Six chevaux restés à Fribourg furent réunis aux colonnes de chevaux qui passèrent par Fribourg du 14 au 17 mars.

Le 9 mars le personnel de la régie fut licencié. Le bureau de cette administration a tranché selon sa compétence quelques cas litigieux d'achats de chevaux français.

Un des acquéreurs disait avoir acheté son cheval d'un officier ; d'autres prétendaient avoir acheté d'ordonnances d'officiers, chargés par le propriétaire de les vendre.

Aucun n'ayant fourni la preuve suffisante de ses allégations, les chevaux ont été saisis et rendus à la France.

Quelques-uns disaient avoir acheté avant la publication du Département militaire fédéral du 8 février 1871, et entendaient pour ce motif être au bénéfice d'une vente régulière. Mais la Régie, estimant que l'achat des chevaux de soldats français était un acte qui s'interdisait de lui-même, et que la circulaire n'avait fait que confirmer une défense toute naturelle, a fait rendre les chevaux.

Les particuliers qui s'estimaient lésés par ces décisions administratives, pouvaient au reste les attaquer en se portant acteurs en revendication, mais personne ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Bureau des renseignements.

Arrivés en Suisse dans un état de désorganisation et de pêle-mêle incroyable, les internés français cherchèrent, dès les premiers jours, à se trouver et à correspondre.

Une multitude de renseignements étaient demandés ; les bureaux de l'inspection et de la place étaient assaillis par des militaires de tout grade, désireux de savoir où il fallait s'adresser pour telle ou telle réclamation, renseignement ou direction.

Un bureau spécial de renseignements fut établi dès le 9 février, sous la direction de M. le lieutenant Nabholz.

Ce bureau devait donner tous les renseignements désirables, soit sur le pays, son administration, ses autorités ; il devait faciliter les communications des internés, soit entre eux, soit avec leurs familles. Il avait dans ce but collectionné tous les états nominatifs des internés, les listes des décès, la situation des différents corps en Suisses, les adresses des officiers et des bureaux, en somme, tout ce qui pouvait fournir matière à des renseignements utiles.

Il se mit en relation directe avec le bureau fédéral de renseignements, établi à Berne sous la direction de M. le major fédéral Davall.

Indépendamment d'une multitude de petits renseignements locaux, 133 renseignements ont été demandés du dehors, 68 ont pu être fournis par le bureau.

Outre les renseignements, le bureau s'était chargé de la poste des internés. Selon les désirs du département militaire fédéral, les internés avaient été fortement

engagés à donner des nouvelles à leurs familles ; on leur avait distribué à cet effet des cartes-correspondances gratuites. Environ 400 lettres étaient jetées chaque jour dans la boîte ; quatre fois par jour la boîte était levée, les lettres affranchies et expédiées à la poste centrale. Le nombre des lettres reçues s'élevait à environ 600 par jour ; elles étaient distribuées aux différents corps par les soins du bureau, qui expédiait pareillement les plis et lettres chargés.

Sous la direction active et intelligente de M. le lieutenant Nabholz, ce bureau a rendu de véritables services, soit au bureau de poste de Fribourg, qui sans cela aurait eu beaucoup de peine à liquider tout cet encombrement de lettres et de paquets, dont la destination n'était pas toujours exacte ou suffisamment indiquée ; soit encore aux internés, à leurs amis, à leurs parents. Combien d'angoisses, d'inquiétudes et de misères, ce modeste petit bureau n'a-t-il pas soulagées !

Service sanitaire.

Dès l'arrivée des troupes françaises, ainsi que je l'ai relaté précédemment, le service sanitaire avait été organisé en toute hâte à Fribourg par M. le préfet Fégeley ; grâce à lui, trois ambulances, bien pourvues de personnel et de matériel étaient établies ; les malades y étaient bien soignés.

Dans les chefs-lieux de districts, il en était de même, les autorités locales et les particuliers y avaient pourvu avec empressement.

On n'avait eu dans les premiers moments que le temps de s'occuper du plus pressé, de soulager les horribles et nombreuses souffrances de tant de malheureux. Il fallut cependant songer au côté administratif et assurer une marche régulière et commune, non-seulement aux ambulances de Fribourg, mais à celles des autres dépôts, régulariser la position des employés et fonctionnaires, etc., etc.

Ce fut le 16 février que le major fédéral Schnyder, médecin de division, accepta les fonctions de chef du service sanitaire dans tout le Canton.

Sous sa direction, on vit bientôt la généreuse et charitable confusion des premiers jours disparaître des ambulances, pour faire place à l'ordre administratif, au grand contentement des chefs d'ambulances.

Grâce au tact de M. le docteur Schnyder, ce changement s'opéra doucement, sans froisser aucune susceptibilité.

Il se mit en rapport avec toutes les ambulances du Canton ; en les inspectant, il fit disparaître les défectuosités ou les inconvénients de quelques-unes.

Un service d'infirmerie fut organisé dans chaque dépôt pour les petites maladies et les éclopés. Qu'il me soit permis à cette occasion de signaler tout particulièrement à votre haute attention, l'infatigable dévouement de M. le comte Szyma-nowski, lequel, depuis le 6 février jusqu'au dernier jour (27 mars) a volontairement et gratuitement soigné les malades de l'infirmerie de la Caserne et du Werkhof, et ceux des deux ambulances volantes établies à la gare pour le passage des grands trains militaires de rapatriement et des trains de convalescents.

Je dois aussi mentionner le dévouement plus modeste mais non moins admirable de deux jeunes sœurs, demoiselles appartenant par alliance à une famille très honorable de Fribourg, et actuellement dames de charité à Lyon. Fuyant la tourmente révolutionnaire, elles sont revenues dans la patrie de leur mère où, au lieu de se réfugier dans la maison de leur famille, elles ont été sous la direction d'une supérieure, s'établir non loin de là, au dépôt d'internés d'Hauterive. C'est dans ce lieu sans attrait, qu'elles n'ont cessé, pendant toute la durée de l'internement, de prodiguer leurs soins les plus assidus aux malades de l'ambulance de ce dépôt.

Les nommer serait blesser leur modestie ; vous les avez du reste déjà devinées (¹)

(¹) MM^{mes}s de Sainte-Colombe.

M. le docteur Schnyder a dans un long rapport plein d'intéressants détails, tracé la marche du service sanitaire. Ce rapport ne peut être résumé, aussi j'ai cru devoir le mettre à la suite de celui-ci, pensant qu'il sera lu avec intérêt.

Les militaires suisses et français, de même que le peuple de Fribourg, doivent, en cette circonstance, des remerciements à M. le docteur Schnyder pour la manière tout à fait distinguée avec laquelle il s'est acquitté d'une mission aussi grave et aussi importante pour la santé publique.

Service de surveillance. — Observations générales.

En général, il m'a paru que les troupes de surveillance n'ont pas saisi de suite l'importance du service qu'elles étaient appelées à faire.

La surveillance des internés était pour le moins tout aussi importante que la surveillance des frontières. Les citoyens appelés en 1870 à la garde des frontières, ont pris les armes avec le sentiment qu'ils allaient remplir un devoir envers leur patrie, qu'ils allaient, de concert avec d'autres confédérés, défendre notre neutralité menacée.

Ceux qui furent appelés à faire, dans leur propre Canton, le service de surveillance des internés, avaient à veiller à la conservation de l'ordre public, à la sécurité de leurs concitoyens. Devant, en outre, vivre en contact journalier avec les soldats d'une armée étrangère, ils avaient là un puissant motif d'émulation, et devaient montrer à l'étranger ce que des citoyens libres et armés peuvent pour la défense de leur pays.

Malheureusement, dans le principe, ce service n'a pas été ainsi compris partout, surtout par les soldats et par quelques officiers *subalternes*.

Plusieurs sont arrivés à Fribourg avec mollesse, par pure obéissance à leur ordre de marche, envisageant leur service comme un simple service d'instruction, et n'ayant rien de plus pressé, dès les premiers jours, que de chercher à s'en faire exempter. D'autres, sans s'inquiéter de la nécessité de ce service et de l'instruction dont ils avaient besoin, ne pensant qu'à eux-mêmes et à leurs intérêts, s'empressaient de demander des permissions sous des prétextes les plus futiles ; beaucoup se prévalaient du service déjà fait à la frontière.

Ces dispositions peuvent provenir de l'insouciance et de la légèreté de quelques-uns, mais pour le plus grand nombre je crois qu'on peut l'attribuer à cette circonstance que ces militaires, se trouvant pour ainsi dire chez eux et respirant l'atmosphère de leurs relations habituelles, faisaient difficilement le sacrifice de leurs intérêts et de leurs occupations civiles. Sans aucun doute, ces mêmes militaires, placés hors du Canton, auraient, comme ceux qui furent à la frontière, compris tout autrement leur devoir.

La lenteur et la complication de la marche du service, particulièrement les premiers jours, pendant la période d'organisation, furent les conséquences de ces dispositions, qui sèment d'ailleurs autour d'elles l'ennui et le découragement.

Par leur fermeté, messieurs les officiers supérieurs, sur qui pesait la plus grande part de responsabilité, sont arrivés à modifier heureusement cet état moral, et peu à peu le service a pris une allure très satisfaisante.

La propreté des casernes et surtout des corps de garde de nos troupes laissait un peu à désirer. Sous ce rapport, il eût été cependant facile de prendre exemple sur les troupes françaises qui se trouvaient dans les mêmes conditions de casernement.

(A suivre.)